

N°D2019-03-03
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	11
Absents :	06
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mil dix-neuf et le 15 mars à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2019

Présents GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle pouvoir à M. SPELLANI Clément, PEYSSON Christie pouvoir à Mme MARCHANT Nathalie, RAPAUT Christine pouvoir à BERGER Charles, M. VUILLEROD René pouvoir à JACQUET Yves.

Absent : M. CODEX Joël

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES – RECONDUCTION

Monsieur le Maire rappelle que nous nous sommes engagés dans la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et nous avons signé une convention ayant valeur de contrat nous liant à la Préfecture.

Tout d'abord, nous vous rappelons que cette convention nous engage juridiquement à transmettre nos actes par voie dématérialisée, les transmissions papier sont désormais interdites (sauf exception).

La durée de validité de cette convention arrive à échéance 23 mai 2019, il est donc nécessaire de prolonger la validité de cette convention par la signature d'un avenant. La durée de validité de la convention sera prolongée d'un an par tacite reconduction (sauf exception). En théorie, en l'absence de prolongation, l'accès à la plateforme de transmission est coupé à la date de validité de la convention.

Nous avons l'obligation de soumettre la reconduction de la télétransmission au vote du Conseil qui doit se prononcer et délibérer sur la poursuite de la télétransmission des actes et autoriser l'exécutif à signer l'avenant avec la préfecture.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Approuve et demande à Monsieur le Maire de signer l'avenant correspondant avec la préfecture**

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme la sous-préfète de Belley, une ampliation sera adressée à M. le Receveur Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
BERGER Charles**



Accusé de réception de la préfecture
001-200036600-2019-03-03-DE
Date de télétransmission : 19/03/2019
Date de réception préfecture : 19/03/2019